



Conseil économique et social

Distr. générale
3 décembre 2010
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-cinquième session

22 février-4 mars 2011

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire*

**Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes
et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée
générale intitulée : « Les femmes en l'an 2000 : égalité
entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle » :
réalisation des objectifs stratégiques et mesures à prendre
dans les domaines critiques et nouvelles mesures et initiatives**

**Déclaration soumise par le Réseau de développement
et de communications des femmes africaines,
Akina Mama Wa Afrika, l'Association des femmes
africaines pour la recherche et le développement,
l'Eastern African Sub-Regional Support Initiative
for the Advancement of Women, le Forum des éducatrices
africaines, et Women in Law and Development in Africa,
organisations non gouvernementales dotées du statut
consultatif auprès du Conseil économique et social**

Le Secrétaire général a reçu la déclaration suivante qui est diffusée conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* E/CN.6/2011/1.



Déclaration

La Déclaration du Caucus des femmes africaines à la cinquante-cinquième session de la Commission de la condition de la femme

Nous, le Caucus des femmes africaines :

Reconnaissant que l'éducation et la formation des filles et des femmes tout au long de leur vie est un droit fondamental que les Etats Membres se sont engagés à respecter en adhérant à divers instruments régionaux et internationaux relatifs aux droits de l'homme, de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 à la Convention relative aux droits de l'enfant de 1989;

Constatant que, conformément aux objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) surtout les objectifs 2 et 3 qui visent à réaliser l'accès universel et égal à l'éducation primaire, la majorité des pays africains ont adopté des politiques et ont engagé des ressources importantes pour la réalisation de l'éducation de base pour tous et que cela a causé une augmentation significative du nombre de garçons et de filles accédant à l'éducation;

Notant avec grande inquiétude que, bien que la parité des sexes dans la scolarisation des enfants du primaire ait été réalisée dans la plupart des pays africains, des millions de filles, particulièrement de familles pauvres et de communautés rurales, n'ont pas encore accès à l'enseignement primaire;

Notant en outre que pour les filles, les taux de rétention, d'achèvement et de transition aux niveaux supérieurs d'éducation sont toujours bas par rapport à ceux des garçons, ce en raison de plusieurs facteurs y compris la féminisation de la pandémie du VIH/sida, du mariage et de l'accouchement précoce, de la socialisation stéréotypée par sexe des enfants, du lourd fardeau de responsabilités familiales supporté par les filles, du manque d'équipements scolaires tenant compte des disparités entre les sexes, de la féminisation de la pauvreté et de la violence sexiste, parmi d'autres facteurs;

Soulignant qu'un accès limité des filles et des femmes à une éducation et une formation de qualité, pertinente et appropriée, y compris à une bonne orientation en matière de carrière, contribue à leur sous-représentation dans les études et les activités scientifiques et techniques, ainsi qu'aux postes de direction et de prise de décisions tant dans le secteur public que dans le secteur privé;

Rappelant que les Gouvernements ont reconnu que l'éducation scolaire et non scolaire en matière de droits de l'homme est une composante essentielle de l'éducation de base, mais qu'ils continuent à compter sur les organisations non gouvernementales pour dispenser cette éducation sur une base ad hoc et avec des ressources insuffisantes;

Rappelant en outre que, dans le Programme d'action de Beijing, les Gouvernements se sont engagés à améliorer l'accès des femmes et leur participation à la science et à la technologie, mais que les femmes africaines qui sont actives dans le secteur agricole ont un accès très limité aux connaissances, aux sciences et aux technologies agricoles, et qu'elles ont peu de chances de bénéficier de services de

vulgarisation, de programmes d'intrants agricoles de technologies et de recherches agricoles novatrices;

Troublé par le fait que, bien que le nombre de filles et de femmes africaines ayant accès à l'éducation et à la formation à divers niveaux ait augmenté considérablement au cours des 10 dernières années, cela n'a pas nécessairement abouti à un accroissement des possibilités d'emploi, à un travail décent ou à de plus grands revenus pour les femmes;

Profondément troublé par le fait que l'accès des femmes à un emploi rémunéré et à un travail décent est limité par le fardeau créé par leur rôle d'aides familiales et de soignantes non rémunérées, qui contribue aussi au grand manque de temps qui affecte les femmes et les filles africaines sur une base journalière;

Soulignant que des forces sociales et des normes patriarcales persistantes condamnent les femmes à certains types d'emploi, les rendent souvent vulnérables et font qu'elles subissent un écart de rémunération, surtout dans le secteur structuré de l'économie;

Déçu par le fait que l'égalité des chances pour les femmes dans le secteur structuré est restée une question politique vis-à-vis de laquelle beaucoup d'Etats membres africains n'ont pas la volonté d'agir;

Ayant tenu de vastes consultations, nous, organisations et les réseaux africains de défense des droits de femmes, demandons :

Aux dirigeants et aux Gouvernements africains de faire ce qui suit :

- Adopter des mesures appropriées pour traiter les causes profondes des disparités de sexe dans l'enrôlement et la rétention scolaires à tous les niveaux du système d'éducation structuré dans les régions tant rurales qu'urbaines, surtout celles qui proviennent du milieu familial et communautaire;
- Mettre en œuvre une approche holistique à l'éducation pour les femmes et les filles en intégrant dans les programmes d'études scolaires des compétences de survie sociale pratiques, pertinentes et appropriées par âge, comme la direction et la prise de décisions, les compétences analytiques et financières et la gestion des relations interculturelles;
- S'abstenir de la rhétorique selon laquelle l'accroissement de l'accès des filles à l'éducation se fait au détriment de l'accès des garçons et promouvoir la parité des sexes comme une stratégie gagnant-gagnant pour accélérer le développement des sociétés africaines;
- Instituer des mesures d'application pour l'enseignement primaire et secondaire universel en nommant des responsables chargés de contrôler l'absentéisme scolaire et d'autres interventions, pour augmenter l'enrôlement et les taux de rétention tant pour les garçons que pour les filles;
- Etablir des priorités en matière d'application des stratégies de rétention durables en incluant des stimulants et des mesures de rattrapage pour la participation des filles et l'achèvement de l'éducation secondaire et tertiaire, comme les politiques de réadmission pour les mères adolescentes;
- Accélérer la mise en œuvre des politiques et des plans d'action existants qui visent à répondre aux besoins spéciaux des femmes et des filles handicapées

afin qu'elles puissent accéder et participer sur un plan d'égalité aux possibilités d'éducation et de formation;

- Relancer la mise en œuvre des programmes fonctionnels obligatoires d'alphabétisation prévoyant des mesures d'éducation permanente et de reformation allant au-delà de l'alphabétisation de base et de l'initiation à l'arithmétique, qui sont disponibles dans les langues locales afin de faciliter l'étude des femmes;
- Prendre l'initiative de l'élaboration et de l'exécution de programmes d'éducation sur les droits de l'homme par le biais des systèmes d'enseignement structurés et non structurés tant dans les zones urbaines que dans les zones rurales;
- Collaborer avec le secteur privé pour financer la recherche et promouvoir la participation des femmes et des filles dans les activités d'innovation, la science et la technologie aux divers niveaux d'éducation;
- Améliorer les plans d'orientation de carrière qui soutiennent les filles et les garçons pour identifier assez tôt leurs talents et leurs domaines d'intérêt et fournir des mécanismes comme des bourses et des programmes de leçons particulières pour la participation des filles dans les programmes de mathématiques, de sciences et de technologie aux niveaux secondaire et tertiaire;
- Introduire dans les écoles normales tant dans la théorie qu'en pratique, une composante qui tient compte des sexospécificités pour aider les futurs enseignants à prendre conscience de cet important aspect de leur travail;
- Investir dans l'adoption de mesures pour tenir mieux compte des préoccupations des femmes et pour accroître la pertinence des programmes en vue de faire en sorte qu'ils soient mieux adaptés à un environnement mondial en constante évolution;
- Exécuter des programmes stricts de sécurité dans les écoles pour lutter contre le harcèlement sexuel et les autres formes de violence contre les filles de la part des écoliers, des enseignants et des administrateurs;
- Soutenir les chercheurs africains, en particulier ceux de la jeune génération pour qu'ils participent à l'amélioration du système éducatif sur le continent par la formulation de politiques fondées sur la connaissance des faits;
- Prendre des mesures immédiates pour recueillir des données ventilées par sexe afin de déterminer la place des femmes dans les emplois rémunérés des secteurs non agricoles;
- Améliorer la capacité des femmes agriculteurs d'adopter de nouvelles technologies et ainsi d'accroître leur contribution à la production agricole en adoptant des approches communautaires au développement des technologies et en prenant des mesures spéciales pour augmenter le nombre d'agentes de vulgarisation participant à la recherche et aux services de vulgarisation;
- Investir dans les technologies qui économisent la main-d'œuvre pour alléger le lourd fardeau de travail domestique qui pèse sur les femmes et les filles et prendre des mesures concrètes pour tenir compte du travail non rémunéré des femmes dans les statistiques nationales et modifier, en conséquence,

l'allocation de ressources et payer les femmes pour le temps qu'elles passent à soutenir leur famille, leur communauté et la nation;

- Respecter les droits et les normes du travail des femmes, y compris en ce qui concerne le congé de maternité, le salaire minimum et le droit de former des syndicats.

Aux partenaires de développement, de :

- Soutenir la recherche autochtone sur l'éducation et l'égalité des sexes en Afrique pour encourager des changements politiques basés sur les études fiables et pertinentes;
- Soutenir les accords commerciaux multilatéraux et bilatéraux qui créeront des emplois plus structurés et décents dans les économies africaines et garantiront que les femmes profitent de cette création d'emplois.

Aux organisations de la société civile, d'adopter les mesures suivantes :

- Suivre l'allocation et les dépenses des budgets de l'éducation pour garantir qu'elles tiennent compte des préoccupations des femmes et qu'elles protègent contre la corruption;
- Présenter des programmes de mentorat entre les femmes des carrières technologiques et scientifiques et les filles des niveaux primaire, secondaire et tertiaire d'éducation;
- Intensifier les campagnes contre la violence basée sur le sexe dans les écoles et lutter contre l'impunité des éducateurs qui ont fait preuve de violences sexuelles ou autres contre des écolières.
